

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 21/08/2026

Reçu en préfecture le 21/08/2026

Publié le

ID : 021-212104251-20260821-DEC_2026_76-AR



DECISION DU MAIRE N° 2026/76

Objet : Budget Principal année 2026, décision modificative n°2 (virement de crédit n°1 - section d'investissement et de fonctionnement - entre chapitres et/ou codes opérations).

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu, la délibération n°2026-10 en date du 26 février 2026 concernant le vote du budget primitif 2026 du budget Principal par chapitre de la section d'investissement autorisant des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de cette section et 7.5% des dépenses réelles (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) de la section de fonctionnement ,

Considérant, le total des dépenses réelles d'investissement s'élevant à 4 944 152.73€, le montant maximum des mouvements de crédits de chapitre à chapitre est de 370 811.45€,

Considérant, le total des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses de personnel) s'élevant à 5 131 856.50€, le montant maximum des mouvements de crédits de chapitre à chapitre est de 384 889.24€,

Considérant le besoin de modifier la répartition par chapitre et/ou code opération de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du budget Principal 2026.

DECIDE

Article 1 : Au sein de la section d'investissement du budget Principal 2026, la répartition des crédits par code opération est modifiée comme suit :

N° de virement	Article	Code opération	Libellé du code opération	Montant
1	21312	2604	Bâtiments scolaires	+ 87 000 €
1	21314	2607	Bâtiments culturels et sportifs	+ 20 000 €
1	21318	2606	Autres bâtiments publics	- 107 000 €

Article 2 : Au sein de la section de fonctionnement du budget Principal 2026, la répartition des crédits par chapitre est modifiée comme suit :

N° de virement	Article	Chapitre	Libellé de l'article	Montant
1	673	67	Titres annulés sur exercices antérieures	+ 1 500 €
1	7392221	14	FPIC	+ 8 200 €
1	6068	11	Autres matières et fournitures	- 3 700 €
1	6161	11	Primes d'assurances multirisques	- 6 000 €